



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que :

Le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 13, rue Robert formée par le lot 4 130 312 du cadastre du Québec.
Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul arrière du garage détaché à 0,97 mètre. Le règlement numéro 290-06 prévoit une marge de recul arrière de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 12 septembre 2019.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et secrétaire-trésorière